

## Commune de Vully-les-Lacs

Préavis 2016/11

### Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021

#### Rapport de la Commission des Finances

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La commission des finances composée de MM. Jacques Loup, Yves Amiet et Henri-Daniel Kolb s'est réunie pour l'examen du préavis municipal concernant la fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risque pour cautionnements pour la législature 2016-2021.

MM. Blaise Clerc, syndic et François Haenni, municipal accompagné de Madame Marlène Biedermann boursière ont répondu à nos questions, nous les en remercions.

Le montant de **Fr. 29'000'000.00** demandé pour les emprunts est élevé mais correspond aux intentions d'investissement de la législature 2016-2021 que nous a été présenté par la Municipalité. Il augmente de **Fr. 4'000'000.00** par rapport à la précédente législature.

Le plafond de risques pour cautionnements et autre cautionnements et autres engagements était jusqu'à ce jour de **Fr. 2'500'000.00**. La Municipalité vous demande de le porter à **Fr. 10'000'000.00** pour la prochaine législature. Bien qu'aucune demande de cautionnement ne soit en cours, la Municipalité veut anticiper l'éventuelle prise en charge des investissements de l'ASIA dont le Canton étudie actuellement le report sur les Communes. Aucune loi n'est encore en vigueur. Les positions sur ce sujet dans les communes avoisinantes sont très diverses.

Nous rappelons que tout engagement dans le cadre du plafond d'endettement et de risques pour cautionnements et autres engagements doit obligatoirement être accepté par le Conseil communal. Vous aurez toujours le moment venu la possibilité de vous prononcer sur les investissements proposés par la Municipalité.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal tel que présenté, soit de fixer les valeurs suivantes pour la législature 2016-2021.

1. Plafonds d'emprunts : **Fr. 25'000'000.00.**
2. Plafonds de risque pour cautionnements et autres engagements : **Fr. 10'000'000.00.**

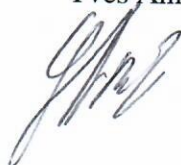
La Commission des Finances :

Vully-les-Lacs, le 2 décembre 2016

Jacques Loup



Yves Amiet



Henri-Daniel Kolb

